

## 5.MISSIONS ET SERVICES

### 5.1 Stratégie de services



#### PRINCIPE 11

*L'officine identifie et planifie les différents services qu'elle entend proposer.*

#### FINALITÉ

Depuis la loi HPST, les missions du pharmacien ont été progressivement étendues et comportent des actes, conseils et prestations qu'il peut proposer à ses patients (entretiens pharmaceutiques, bilan partagé de médication, vaccination,...). Ce sont des opportunités pour diversifier les activités de l'officine et améliorer la qualité et la sécurité des soins.

#### QUESTIONS À SE POSER :

- Quels sont les services à proposer en priorité dans l'officine en fonction des besoins des patients ?
- Selon quel calendrier ?
- Quelles relations particulières sont à développer avec les autres professionnels de santé ?

#### EXEMPLES DE PRATIQUES ET DE PREUVES :

- Identifier les besoins des usagers de mon officine.
- Définir une politique de services en concertation avec l'équipe.
- Établir un calendrier de mise en place
- Évaluer la faisabilité au regard des moyens humains et techniques nécessaires.
- Définir les tarifs des services.
- Échanger avec les prescripteurs et autres professionnels de santé concernés pour favoriser l'inter-professionnalité.

#### Les outils associés

- A.21 - Registre d'information sur les services et prestations pratiqués par l'officine